

PROJET DE LOI

N° 104

adopté

**SÉNAT**

le 17 mai 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification d'une convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 225 et 254 (1982-1983).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ouverte à la signature à New York le 1<sup>er</sup> mars 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 mai 1983.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 225 (1982-1983), Sénat.